



REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2023- 59**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 17
- votants 17
- absents 2

Du jeudi 29 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois le 29 juin, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de **BOURBONNE LES BAINS**

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Approbation d'un
remboursement à un prestataire
concernant ses frais de
déplacement suite à des
conférences au Musée de la
Commune de
Bourbonne les Bains**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04 juillet 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 23 juin 2023

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

***VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,*

Madame Marie-France MERCIER, Adjointe au Maire, rappelle à l'assemblée que le 18 juin dernier, a eu lieu un grand évènement « les 50 ans de la création du Parc Animalier de la Bannie » de la Commune de Bourbonne les Bains.

Pour cette occasion, un paléontologue a été convié et est intervenu au Musée de la Commune, en date du 17 juin 2023, pour une conférence sur « les secrets du mosasaurus » faisant partie intégrante du thème de ladite manifestation. Cette présentation a eu beaucoup de succès et a captivé une grande attention du public.

Madame Marie-France MERCIER, Adjointe au Maire, informe l'assemblée que l'intéressé est venu à titre bénévole et n'a demandé aucun dédommagement.

De ce fait, en guise de remerciements, Madame Marie-France MERCIER, Adjointe au Maire, propose à l'assemblée d'approuver le remboursement des frais de déplacements à l'intéressé pour un montant total de 97.60 € par la Commune de Bourbonne les Bains.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à unanimité, décide d'approuver le remboursement des frais de déplacements, d'un montant de 97.60 €, à un prestataire suite à des conférences au Musée de la Commune de Bourbonne les Bains.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 04 juillet 2023

La Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Aurélie'.

Madame Aurélie LAVILLE



Monsieur André NOIROT